



RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

Conseil Municipal du 26 juin 2025 – Ville de Saint-Maurice

Le CFU 2024 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document. La réalisation de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services et le comptable public.

Il faut noter une particularité cette année, l'annexe verte est obligatoire à compter de 2025 sur les comptes 2024, pour les collectivités comptant plus de 3500 habitants et utilisant l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette annexe, obligatoire pour Saint-Maurice, permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par la collectivité qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - 2024

1. RAPPEL DU CONTEXTE BUDGETAIRE 2024

Le budget 2024 a été la résultante de deux précédents exercices budgétaires soumis à une pression inflationniste. Le contexte de déficit national et les récentes déclarations sur les contributions des collectivités territoriales au déficit public ont conduit à construire une prospective prudentielle. Les niveaux de réalisation tant en recettes qu'en dépenses démontrent une prévision budgétaire ajustée et bien calibrée aux aléas économiques exogènes.

En sortie de crise sanitaire et économique, la ville de Saint-Maurice a fait le choix de préserver la qualité de ses services publics et le pouvoir d'achat des Mauritiens en faisant appel à l'excédent de fonctionnement capitalisé à la fois pour éviter d'actionner le levier fiscal, d'aligner les produits des services sur l'inflation ou encore de diminuer le niveau des services. La ville a donc choisi de porter sur son épargne le surcoût de tous les services, prestations diverses et les contrats en cours percutés par le mécanisme inflationniste.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à dégrader les ratios financiers.

En 2024, il était indispensable de restaurer les taux d'épargnes et de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour maintenir le même niveau de service offert aux habitants tout en poursuivant des investissements ambitieux.

Le taux d'épargne brut était négatif en raison d'un niveau élevé de dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement rigides (Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris figée depuis 2017), dépendantes de la conjoncture économique (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et en baisse constante (Dotation Globale de Fonctionnement).

Aussi, plusieurs leviers ont été concomitamment actionnés, à savoir :

- La maîtrise des dépenses de gestion courante et plus, particulièrement du chapitre 011 ;
- Une diminution des charges de personnel ;
- Le recours au levier fiscal ;
- Le recours à l'emprunt.

1. LES RESULTATS DEFINITIFS DE 2024

Pour dégager des marges de manœuvre et restaurer l'épargne, la ville a fait le choix d'actionner le levier fiscal en 2024 tout en rationalisant ses charges de fonctionnement et en maîtrisant les charges de personnel.

A la lecture des résultats du CFU 2024, cette trajectoire financière a permis de dégager un autofinancement suffisant et satisfaisant à moyen terme pour financer les investissements et prétendre à pouvoir emprunter en 2025. Pourtant, l'année 2024 a porté des dépenses dites exceptionnelles, à savoir, l'attribution de la prime du pouvoir d'achat aux agents territoriaux, le versement des indemnités aux trois groupements ayant concouru pour la renaissance du Capitole ou encore des régularisations comptables (neutralisation).

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont été supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement et le résultat net pour l'exercice est de plus de 2 M€.

CALCUL DE RESULTAT DEFINITIF 2024 - BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandat/Titres + Engagements (hors 002)	27 817 568,45	28 999 019,13
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 181 450,68	
Résultat n-1 (002)	931 548,68	
RESULTAT NET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 112 999,36	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandaté/titré (hors 001)	2 920 273,05	5 607 087,91
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 686 814,86	
résultat n-1 (001)	-4 165 154,58	
RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-1 478 339,72	
Eng. Non soldés (restes à réaliser)	1 154 008,89	2 672 199,95
solde des RAR	1 518 191,06	
RESULTAT NET CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	39 851,34	

RESULTAT DEFINITIF TOTAL	2 152 850,70	
---------------------------------	---------------------	--

2. DES TAUX D'EPARGNE RESTAURES

La ville retrouve une capacité d'autofinancement positive en 2024. Pour rappel, en 2023, l'épargne nette était de -1.4 M€.

		2024
A	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 413 000,42
B	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 996 019,13
C=B-A	RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	1 583 018,71
D	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	0,00
E=C-D	EPARGNE BRUTE	1 583 018,71
F	INTERETS DE LA DETTE	53 485,94
G=E-F	EPARGNE DE GESTION	1 529 532,77
H	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	248 920,13
I=E-H	EPARGNE NETTE	1 334 098,58

J=E/B	TAUX D'EPARGNE BRUTE	5,46%
K=I/B	TAUX D'EPARGNE NETTE	4,60%

Pour rappel, l'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cession, moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière de la commune et de la capacité dont elle dispose pour financer ses investissements. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part de ressources courantes restantes pour financer les dépenses d'équipements

EXECUTION BUDGETAIRE 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont subi des hausses significatives et successives, plus 5.3% en 2022 et plus 7.8 % en 2023. En 2024, elles subissent seulement une hausse de 2.69%. Dans ce contexte, la ville a su ralentir le rythme d'augmentation de ses charges impactées par les mécanismes inflationnistes à long terme et les dépenses dites exceptionnelles.

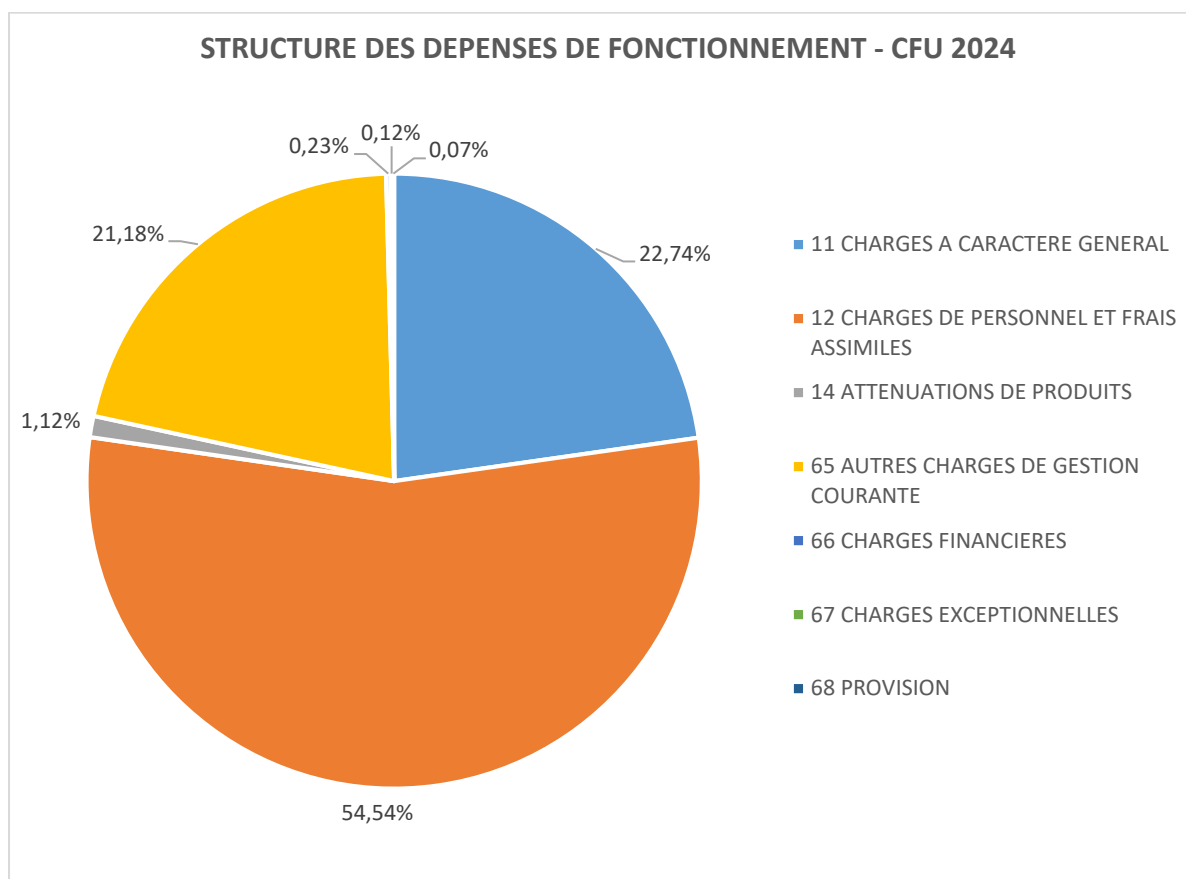
- **LE TAUX DE REALISATION**

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 reflète une prévision de qualité avec 97.3 % et des marges de manœuvre extrêmement ténues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	LIBELLE CHAPITRE	BUDGETE * 2023	REALISE 2023	BUDGETE * 2024	REALISE 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 820 683,01	5 820 683,01	6 682 275,26	6 234 782,60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 085 379,00	14 946 720,76	15 223 913,00	14 952 324,12
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	478 000,00	458 635,81	309 000,00	305 928,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 393 614,00	5 388 009,81	5 811 168,32	5 804 716,40
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	26 777 676,01	26 614 049,39	28 026 356,58	27 297 751,12
66	CHARGES FINANCIERES	38 000,00	32 395,32	77 499,18	63 236,53
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 000,00	46 866,62	50 000,00	32 286,68
68	PROVISION	26 000,00	0,00	19 726,29	19 726,29
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 902 676,01	26 693 311,33	28 173 582,05	27 413 000,62
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 799 811,27	0,00	899 707,46	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000,00	209 553,18	420 000,00	404 567,83
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 399 811,27	209 553,18	1 319 707,46	404 567,83
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 302 487,28	26 902 864,51	29 493 289,51	27 817 568,45
002	RESULTAT ANTICIPE DE FONCTIONNEMENT				
	TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	30 302 487,28	26 902 864,51	29 493 289,51	27 817 568,45

Pour rappel, les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements) qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement et elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

- **LA STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**



Les charges de personnel sont le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé, il représente 54.54% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 contre 56 % en 2023. Ce poste budgétaire a ainsi été maîtrisé en tant que ratio financier mais également en volume à hauteur de 14.9M€ alors qu’il avait été initialement budgété à 15,2M€. Malgré le versement de la prime du pouvoir d’achat et la revalorisation des 5 points d’indice et l’effet GVT, les dépenses de personnel stagnent entre 2023 et 2024.

Elles ont donc été solidement contenues grâce à la gestion optimisée des heures supplémentaires et des heures de vacances. Toutefois, il convient de noter que plusieurs postes de direction sont restés vacants plusieurs mois le temps des procédures de recrutement inhérents à la fonction publique territoriale.

Les charges à caractère général ont manifestement progressé en deux ans, passant de 5M€ en 2022 à 5,8M€ en 2023. Pour 2024, ce chapitre se clôture à 6.2 M€, soit une augmentation de seulement 6,9% pour cette année.

Chaque dépense a été réinterrogée, les marchés et contrats ont été renégociés dès que cela était juridiquement possible et enfin, un travail minutieux a été réalisé sur les rattachements des exercices antérieurs.

Il faut considérer également que les effets de l'inflation sur les achats et charges externes se répercutent d'une année sur l'autre, les prix n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise. A titre d'exemple, le contrat de livraison des repas scolaires a subi une hausse de 10 % lors de son renouvellement en janvier 2024, et celui des crèches a subi une hausse de 16%. Pour autant, la ville a fait le choix de ne pas réduire les composantes biologiques des menus, ce qui aurait pu mécaniquement faire diminuer le coût du repas journalier.

Ce chapitre budgétaire est également impacté par le reversement au délégataire EFFIA des 60 % des recettes du stationnement en voirie, une fois qu'elles ont été encaissées en recettes de fonctionnement (flux financiers entre le chapitre 011 et le chapitre 70).

Principales composantes du chapitre 011

Prévisions	Exécution 2024	Evolution CFU2023/CFU2024
6 682 M€	6 234 M€	
<i>Dont électricité</i>	775 k€	+ 44.8 %
<i>Dont chauffage</i>	333 k€	- 29.9 %
<i>Dont fourniture de repas (écoles et crèches)</i>	821k€	+20.9%
<i>Dont contrat DSP - prestation crèche privée</i>	520k€	0%
<i>Dont rémunération EFFIA</i>	429 k€	+12.9 %

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de plus de 10 % en 2024, ces charges sont considérées comme incompressibles puisque la ville n'a que très peu de marges de manœuvre pour les réduire ou maîtriser leur évolution. La contribution au budget des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est calculée chaque année et notifiée aux communes en cours d'exercice budgétaire, elle a enregistré une augmentation de plus de 50k€ en 2023 et de plus de 30k€ en 2024.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé au Territoire Paris Est Marne et Bois a été arrêté à 4 213M€ par la CLECT de fin 2024, il représente à lui seul 70 % des dépenses de gestion courante. Toutefois, grâce à une action conjointe avec la ville de Charenton-le-Pont auprès du Territoire la ville de Saint-Maurice a pu obtenir, pour la deuxième année consécutive, une neutralisation d'une partie de la dynamique de la revalorisation du FCCT socle à hauteur de l'inflation, soit une diminution de 162k€ pour les exercices 2023 et 2024.

Enfin, ce chapitre budgétaire a également porté la charge de 270 k€ relative aux indemnités versées aux trois groupements ayant participé au concours pour la réhabilitation du Capitole.

Les charges financières ont augmenté entre 2023 et 2024 de 63 k€ sous l'effet de l'augmentation des taux variables – 2 emprunts concernés – et celui contracté en 2024 auprès de la Banque des Territoires et de la Caisse d'Epargne

B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

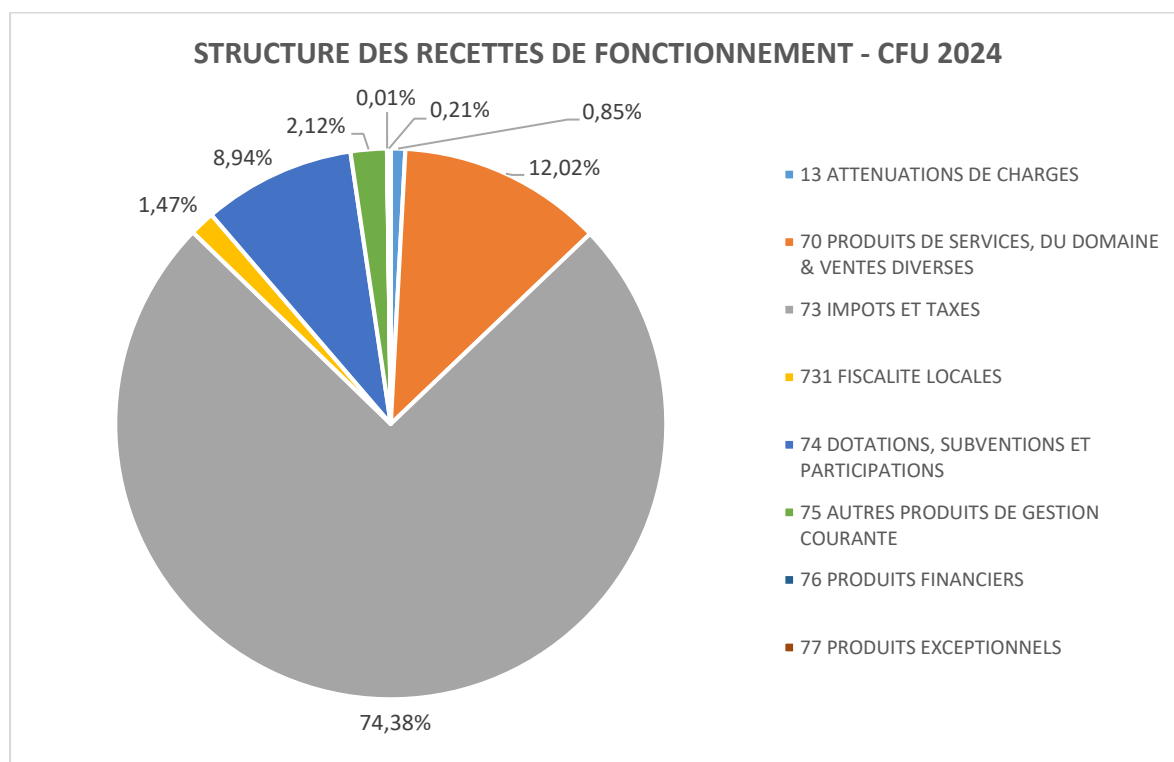
Sur la période considérée 2023/2024, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 13,7 % grâce à la dynamique fiscale (effet bases en 2022 et 2023 et effet cumulé bases et taux en 2024), au regain de la taxe de séjour et des produits des services. En parallèle, l'essoufflement du soutien financier de l'Etat nuit considérablement à la dynamique pérenne des recettes de fonctionnement.

1. LE TAUX DE REALISATION

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 101.5 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		BUDGETE * 2023	REALISE 2023	BUDGETE * 2024	REALISE 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	258 513,47	280 370,88	279 000,00	246 004,20
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 714 900,00	2 557 744,32	3 027 306,28	3 486 739,01
73	IMPOTS ET TAXES	19 462 309,00	19 349 691,71	21 581 928,00	21 566 235,03
731	FISCALITE LOCALES	265 939,00	340 600,37	372 124,00	426 438,61
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 324 018,00	2 297 025,33	2 720 479,82	2 590 946,19
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	536 000,00	652 598,90	521 303,23	619 056,59
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	26 561 679,47	25 478 031,51	28 502 141,33	28 935 419,63
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 586,00	6 585,76	59 599,50	59 599,50
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 568 265,47	25 488 617,27	28 561 740,83	28 999 019,13
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	155 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 723 265,47	25 488 617,27	28 561 740,83	28 999 019,13
002	RESULTAT ANTICIPE FONCTIONNEMENT	3 579 221,81	3 579 221,81	931 548,68	931 548,68
	TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	30 302 487,28	29 067 839,08	29 493 289,51	29 930 567,81

• LA STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



La fiscalité locale (enfin seules la TFPB et la THRS) a été dynamique du fait de l'évolution des bases locatives, 7.1% en 2022 et 3.8 % en 2023 puis de l'augmentation des taux de TFPB et de THRS de 5.62 points.

Fiscalité locale	Exécution 2024	CFU2023
	15.7 M€	13.1 M€
<i>Dont TFPB</i>	11 M€	9.4 M€
<i>Dont TFNB</i>	3 k€	34 k€
<i>Dont TH</i>	609 k€	419 k€
<i>Dont MHRS</i>	151 k€	0 k€
<i>Dont FFFET COCO</i>	3.4 M€	3.2 M€

Le chapitre 73 – impôts et taxes qui représente 74.38 % des recettes de fonctionnement – également les DMTO en berne, l'attribution de compensation (AC) figée versée par la MGP et la DGF en lente mais certaine érosion.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont des recettes volatiles qui ont décroché fortement du fait de la contraction du marché de l'immobilier, de l'augmentation progressive des taux d'usure et du durcissement des conditions d'accès aux prêts. L'exercice 2023 a connu une baisse particulièrement importante avec une rétractation de -25% des produits (830k€ en 2023 contre 1,14M€ en 2022), baisse qui s'est confirmée en 2024. Sur les 800 k€ prévus lors du vote du budget, 668 k€ ont été comptablement enregistrés. La chute vertigineuse de cette recette a fortement contribué au repli des taux d'épargne brute ces dernières années.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités territoriales, varie en fonction de la taille démographique des communes et de leurs ressources fiscales. Le montant et la répartition sont fixés chaque année par la Loi de Finances. La Dotation Globale de Fonctionnement pour Saint-Maurice a ainsi été divisée par 3 ces 10 dernières années, passant de près de 2,4 millions d'€ en 2014 à 859k € en 2023. La ville a été légèrement écrêtée en 2024, son montant s'est à peu près stabilisé à hauteur de 847 k€.

Dans ce même temps, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Métropole du Grand Paris reste figée à son montant initial de 2017, aucun mécanisme ne vient corriger la perte du dynamisme des recettes fiscales transférées.

Les dotations et subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ont, après avoir enregistré une baisse suite à la fermeture de la crèche Delacroix, retrouvent quasiment le niveau attendu des prévisions budgétaires.

En repli évident depuis la crise sanitaire, la reprise progressive de l'activité de la résidence de tourisme (City résidence) et les retombées économiques des Jeux Olympiques ont redynamisé les recettes de la taxe de séjour, recette que la ville n'a d'ailleurs pas souhaité transférer au Territoire Paris Est Marne et Bois, soit 178k€ en 2024 contre 82 k€ en 2023.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent plus de 12 % des recettes réelles de fonctionnement et ont augmenté de 36.3 % entre 2023 et 2024.

Cette progression est manifestement structurelle et s'explique notamment :

- par la réforme des tarifs des droits de voirie engagée en 2024, même si elle a dû être corrigée en cours d'exercice budgétaire, soit 208 k€ ;
- par le produit des amendes pour défaut de stationnement payant (FPS). En effet, la voirie est plus régulièrement contrôlée depuis la nouvelle Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement payant conclue avec EFFIA en avril 2024, soit 676 k€ ;
- par les recettes du stationnement payant substantiellement augmentées grâce à la révision des tarifs de 8% le 1^{er} janvier 2024, soit 683k€ contre 582 k€ ;
- par la reprise de la fréquentation des services scolaires et périscolaires, très impactés par la crise sanitaire, pour autant le niveau de recettes globalisées reste atone : 1.79 M€ en 2023 contre 1.72M€ en 2024.

EXECUTION BUDGETAIRE 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses cumulées d'investissement ont augmenté de 8.7 % sous l'effet du résultat d'investissement reporté de -4.1 M€. Globalement, le taux de réalisation satisfaisant des dépenses d'investissement est à retraiter en y intégrant les reports de 1.15 M€, soit 84.3 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
		BUDGETE *	REALISE	BUDGETE *	REALISE
		2023	2023	2024	2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	949 837,36	266 752,28	213 413,98	133 343,35
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	112 000,00	52 523,82	336 367,49	294 786,89
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 200 619,35	2 818 202,64	3 329 692,94	1 224 917,78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 262 999,36	1 250 191,02	1 255 812,01	1 026 633,48
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 525 456,07	4 387 669,76	5 135 286,42	2 679 681,50
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	282 000,00	252 092,79	257 403,01	236 024,05
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 000,00	6 830,00	4 567,50	4 567,50
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	298 000,00	258 922,79	261 970,51	240 591,55
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 823 456,07	4 646 592,55	5 397 256,93	2 920 273,05
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	155 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 978 456,07	4 646 592,55	5 397 256,93	2 920 273,05
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	1 873 709,12	1 873 709,12	4 165 154,58	4 165 154,58
	TOTAL DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	11 852 165,19	6 520 301,67	9 562 411,51	7 085 427,63

Les principales dépenses d'investissement pour 2024 sont :

- La réhabilitation de la crèche Delacroix : 1M€
- L'aménagement du City Stade au sein des hôpitaux de St Maurice :302 k€
- La participation aux travaux de la piscine de Charenton : 250 k€
- Le traitement du fontis de la rue des réservoirs : 210 k€
- Le réaménagement du local des Espaces verts : 175 k€
- Le remplacement de la passerelle de l'abreuvoir : 117 k€
- La création de l'ossuaire : 118 k€
- La poursuite du plan de sobriété : 60k€
- La participation au budget d'investissement de la BSPP : 52k€
- La vidéoprotection : 54 k€
- Le « plan vélo » : 31k€

✓ **Focus sur l'annexe « budget vert »**

Cette annexe doit être produite à partir des comptes administratifs 2024 produits en 2025 par toutes les entités de plus de 3500 habitants qui mettent en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57. Elle vise à coter l'impact environnemental des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités selon tout ou partie des six axes de la taxonomie européenne : 1) atténuation du changement climatique, 2) adaptation au changement climatique, 3) utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, 4) transition vers une économie circulaire, 5) prévention et le contrôle de la pollution, 6) protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour Saint-Maurice, seul l'axe 1 est traité cette année. Près de 1.9 M€ de dépenses ont été mandatés en faveur du budget vert, il s'agit principalement de la réhabilitation de la crèche Delacroix, des travaux en faveur de la sobriété énergétique et des plantations diverses.

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 242.5% % sous l'effet conjugué :

- Du prêt contracté à hauteur de 1.6 M€ auprès de la banque des Territoires et de la caisse des dépôts et des consignations ;
- Du dynamisme des subventions perçues notamment pour la réhabilitation des la crèche de Delacroix, le plan de sobriété et le city stade.

Les subventions relatives à la réhabilitation du COSEC (Fonds Verts / FIM) et les derniers acomptes pour la réhabilitation de la crèche Delacroix et l'accessibilité sont inscrites en report.

Les produits de cession ont fait l'objet d'une inscription comptable au titre des RAR au cours de l'année 2025.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		BUDGETE *	REALISE	BUDGETE *	REALISE
		2023	2023	2024	2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 075 450,08	394 711,77	4 251 366,95	1 696 455,59
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	7 075 450,08	394 711,77	4 251 366,95	1 696 455,59
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	584 895,94	383 064,65	581 217,46	551 634,81
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 365 431,86	1 365 431,86	1 229 425,89	1 229 425,89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 049,01	2 385,63	1 686 693,75	1 692 184,73
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000,00	0,00	494 000,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	32 819,06
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 153 376,81	1 750 882,14	3 991 337,10	3 506 064,49
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 228 826,89	2 145 593,91	8 242 704,05	5 202 520,08
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 799 811,27	0,00	899 707,46	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000,00	209 553,18	420 000,00	404 567,83
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 399 811,27	209 553,18	1 319 707,46	404 567,83
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 628 638,16	2 355 147,09	9 562 411,51	5 607 087,91
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTE CUMULEES D'INVESTISSEMENT	12 628 638,16	2 355 147,09	9 562 411,51	5 607 087,91

✓ Synthèse de la dette au 31/12/2024

Au 31 décembre 2024, le stock de dette est de 4 216 650,21 € pour 9 emprunts dont 2 à taux variable.

Le capital emprunté est de 6 415 256 €, avec une capacité de désendettement de 2.66 ans, soit bien en dessous du seuil d'alerte.

	SYNTHESE DETTE			
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024
nombre d'emprunts	2	7	7	9
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6	7
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1	2
nombre de prêteurs	2	4	4	4
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1	2
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2	3
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2	2
Capital emprunté	1 270 877,11	3 405 554,58	3 399 440,11	6 415 256,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	1 300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00	1 015 256,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11	2 500 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%	2,13%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%	1,65%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%	3,80%
Capital Restant Dû (CRD)	657 083,24	2 584 702,90	2 358 041,03	4 216 650,21
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20	26
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6	6
Epargne brute	803 176	139 275	-1 176 299	1 583 018
capacité de désendettement***	1	19	-	2.66

*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

**durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

***capacité de désendettement = nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant toute l'épargne b seuil d'alerte : entre 10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)